

DELIBERATION N° 92/06-05 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE D'ACTION DE LA RESISTANCE EN LORRAINE

*Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que le monument de la Résistance, érigé en 1947 à NANCY-LAXOU par souscription publique, nécessite des réparations dont le montant s'élève à 70 000 F.*

*Les fonds réunis par le Comité d'action de la Résistance de Lorraine n'atteignent pas cette somme, et une aide complémentaire est sollicitée auprès des collectivités.*

*Le rapporteur propose que la Ville de LUDRES verse une participation financière de 1 000 F sous forme de subvention.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- d'accorder une subvention de 1 000 F au Comité d'action de la Résistance de Lorraine pour la réfection du monument de la Résistance.*

*- d'inscrire les crédits au budget en cours.*